



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation</p> <p>22 décembre 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt et un Le dix-neuf janvier à dix-huit heures</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour</p> <p>14 janvier 2021</p>	<p>En exercice : 17</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Votants : 15</p>	<p>Étaient présents : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA, Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Charlotte DOS SANTOS, Madame Clothilde BOULIN, Monsieur Dimitri FROT, Madame Emilie PETIT, Monsieur Dominique MONNERIE, Monsieur Franck QUINTON, Madame Tania DORÉ, Monsieur Gérard COQUELLE.</p> <p>Étaient absents excusés : Madame Michèle GROSSET ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF, Madame Corinne DEHON ayant donné pouvoir à Madame Emilie PETIT, Monsieur Michel PETIT, Madame Sylvie PENOT</p> <p>Madame Emmanuelle BERCIS a été élue secrétaire de séance.</p>

ORDRE DU JOUR	
2021/5.3/02	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2021/5.5/03	Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020
2021/5.4/04	Compte rendu des décisions
2021/1.4/05	Convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne
2021/1.4/06	Convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne
2021/1.4/07	Approbation d'une convention d'éclairage public 2021 - SDESM
2021/5.2/08	Mise à jour des membres des commissions communales
2021/5.3/09	Mise à jour des membres extérieurs de l'ASB
2021/5.2/10	Mise à jour des membres de la Commission d'Appels d'Offres
2021/5.2/11	Mise à jour des membres de la Commission Délégation de Service Public
2021/7.10/12	Délibération fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques
2021/3.5/13	Désaffectation et déclassement du camping municipal
2021/3.2/14	Vente du camping municipal
2021/9.1/15	Avis de la commune enquête publique renouvellement d'autorisation de rejet du système d'assainissement « NEMOSIA » - SIAEP
2021/7.10/16	Attribution de cadeaux de fin d'année aux administrés de la commune
/	Remerciements
/	Informations
/	Questions diverses

2021/5.3/02 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Le Conseil Municipal,

DESIGNE Emmanuelle BERCIS en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

- Madame Michèle GROSSET ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF
- Madame Corinne DEHON ayant donné pouvoir à Madame Emilie PETIT

2021/5.5/03 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 2 novembre 2020

2021/5.4/04 Compte rendu des décisions

Le Conseil Municipal,

D/2021/7.5/01 portant sur une demande subvention au titre de la DETR 2021

Autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention DETR et la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée représentant la somme totale de 337 166,30 euros HT

2021/1.4/05 Convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

2021/1.4/06 Convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

2021/1.4/07 Approbation d'une convention d'éclairage public 2021 - SDESM

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le chemin du Boulay, l'église Saint Laurent et la voie intérieure du nouveau cimetière sur le réseau d'éclairage public

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

2021/5.2/08 Mise à jour des membres des commissions communales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECLARE élus les membres des commissions désignées ci-dessous :

Commission des finances

Emmanuelle BERCIS, Orlando JARDIM-VIEIRA, Caroline SIMON-AFANASIEFF, Segundo COFRECES, Franck QUINTON

Commission des Travaux et du Matériel

Emmanuelle BERCIS, Orlando JARDIM-VIEIRA, Caroline SIMON-AFANASIEFF, Segundo COFRECES, Emilie PETIT, Dimitri FROT, Dominique MONNERIE, Franck QUINTON

Commission des écoles

Emmanuelle BERCIS, Orlando JARDIM-VIEIRA, Caroline SIMON-AFANASIEFF, Segundo COFRECES, Michèle GROSSET, Clothilde BOULIN, Michel PETIT, Emilie PETIT, Dominique MONNERIE

Commission des Sports

Emmanuelle BERCIS, Orlando JARDIM-VIEIRA, Caroline SIMON-AFANASIEFF, Segundo COFRECES, Emilie PETIT, Corinne DEHON, Tania DORÉ

Commission Fêtes et Cérémonies

Emmanuelle BERCIS, Orlando JARDIM-VIEIRA, Caroline SIMON-AFANASIEFF, Segundo COFRECES, Michèle GROSSET, Clothilde BOULIN, Emilie PETIT, Dimitri FROT, Dominique MONNERIE, Franck QUINTON, Gérard COQUELLE

Commission Maisons et balcons fleuris et Illuminations de Fin d'Année

Emmanuelle BERCIS, Segundo COFRECES, Michèle GROSSET, Clothilde BOULIN, Franck QUINTON, Gérard COQUELLE

2021/5.3/09 Mise à jour des membres extérieurs de l'ASB

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECLARE élus les représentants des membres de droits de l'association sportive balnéolittaine désignés ci-dessous :

Membres titulaires :

- Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA
- Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF
- Madame Tania DORÉ

2021/5.2/10 Mise à jour des membres de la Commission d'Appels d'Offres

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECLARE élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres désignés ci-dessous :

Président :

Claude JAMET

Membres titulaires :

Orlando JARDIM-VIEIRA

Segundo COFRECES

Dimitri FROT

Membres suppléants :

Emilie PETIT

Caroline SIMON-AFANASSIEFF

Franck QUINTON

2021/5.2/11 Mise à jour des membres de la Commission Délégation de Service Public

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECLARE élus les membres de la Commission Délégation de Service Public désignés ci-dessous :

Président :

Claude JAMET

Membres titulaires :

Orlando JARDIM-VIEIRA

Segundo COFRECES

Dimitri FROT

Membres suppléants :

Emilie PETIT

Caroline SIMON-AFANASSIEFF

Franck QUINTON

2021/7.10/12 Délibération fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 - d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

Article 2 – de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier, pour les réseaux et ouvrages de communications électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants :

	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoie technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	41,66	55,54	Non plafonné	27,77
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	1388,52	1388,52	Non plafonné	902,54

S'entend par artère :

- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre
- dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Article 3 – d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente décision rendue exécutoire.

2021/3.5/13 Désaffectation et déclassement du camping municipal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la désaffectation du camping municipal, à savoir la fin du service public facultatif lié à l'activité du camping municipal,

Accepte le déclassement du camping qui de par son affectation dépendait du domaine public communal, afin de procéder à son aliénation,

Donne à Monsieur le Maire toutes délégations nécessaires pour l'application de cette décision.

2021/3.2/14 Vente du camping municipal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de cession du camping de BAGNEAUX-SUR-LOING (SEINE-ET-MARNE) 77167 Chemin des Grèves, désignant un ensemble immobilier composé de :

- 160 emplacements délimités par des haies de tuyas ou lauriers desservis par des voies de circulation, et équipés de bornes électriques,
- un bâtiment dédié à l'accueil comprenant une partie à usage de kitchenette avec logement de gardien, et garage attenant,
- deux blocs sanitaires,
- un chalet en bois, dalle béton à usage de salle de jeux avec à l'arrière un abri pour voiturette de golf,
- une aire de jeux équipée,
- un boulodrome couvert

Situé sur les parcelles cadastrées AC 139-140-141-142-143-144-145-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160 d'une superficie totale de 41 744 m², pour une valeur de 320 000 euros

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte notarié

PRECISE que les frais notariaux et de l'entreprise mandatée pour la vente seront à la charge de la commune

2021/9.1/15 Avis de la commune enquête publique renouvellement d'autorisation de rejet du système d'assainissement « NEMOSIA » - SIAEP

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement d'autorisation de rejet du système d'assainissement « NEMOSIA » de Saint-Pierre-lès-Nemours sur les communes de Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, Bagneaux-sur-Loing, et Darvault présenté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de Nemours Saint-Pierre

2021/7.10/16 Attribution de cadeaux de fin d'année aux administrés de la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ALLOUE à chaque foyer de la commune un objet personnalisé type enceinte bluetooth soit 1000 unités à 4,42 euros HT

Dit Que la dépense est inscrite au budget

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 18h35.



Le Maire,

Claude JAMET